



Institut  
universitaire  
européen



Commission  
européenne  
EuropeAid  
Cooperation Office

Financé par la Commission européenne - Programme MEDA

**Projet de coopération sur les questions liées  
à l'intégration sociale des immigrants,  
à la migration et à la circulation des personnes**



Robert Schuman Centre  
for advanced studies

**Abderazak Bel Hadj Zekri**

***Les politiques migratoires,  
les institutions compétentes et  
leur environnement en Tunisie***

Notes d'analyse et de synthèse 2004/02 - module politique et social  
© 2004 Institut universitaire européen, RSCAS. Tous droits réservés.

Toute utilisation, diffusion ou reproduction intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit, sans l'accord préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies est interdite. S'agissant d'une publication en ligne, la reproduction d'une unique copie sur un ordinateur et un seul tirage sur papier sont autorisés à des fins non lucratives d'enseignement ou pour usage personnel. Toute citation doit faire mention de la source. Pour toute demande d'autorisation ou information, veuillez contacter <forinfo@iue.it>

**CARIM**  
**Consortium euro-méditerranéen pour**  
**la recherche appliquée sur les migrations internationales**

**Notes d'analyse et de synthèse - module politique et social**  
**CARIM-AS 2004/02**

**Abderazak Bel Hadj Zekri**

Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE), Tunis

**Les politiques migratoires, les institutions compétentes**  
**et leur environnement en Tunisie**

**Introduction**

La Tunisie a connu plusieurs vagues d'émigration depuis des années 1960, vers les pays d'Europe occidentale, la France en particulier, et vers la Libye et les pays arabes du Golfe à partir des années 1970. Ces derniers flux migratoires se sont accélérés avec la décision d'arrêter l'immigration prise par les pays européens à partir de 1973.

Plus tard, suite au ralentissement l'émigration vers le Golfe et aux et aux difficultés pour la main-d'œuvre tunisienne d'y accéder au marché du travail, une nouvelle destination s'est dessinée pour l'émigration tunisienne, à savoir l'Italie. Considéré par les émigrés comme un pays de transit jusque vers la moitié des années 1980, l'Italie est devenue ensuite un pays d'émigration pour les Tunisiens, dont les effectifs estimés en 1985 à 12.000, passaient à 39.000 en 1989 pour atteindre 101.000 en 2003.

Au total, le nombre d'émigrés tunisiens a enregistré une évolution importante pour atteindre 843.204 en 2003, selon les statistiques officielles émanant du ministère des affaires étrangères, dont 83, 2% résident en Europe. La structure démographique de la population tunisienne à l'étranger a subi de profondes mutations, et se caractérise désormais par un rajeunissement et une féminisation croissante. Sa structure professionnelle enregistre de nouvelles catégories, celles des entrepreneurs, des techniciens et les professions scientifiques, techniques et libérales.

L'importance de la communauté tunisienne à l'étranger a été à l'origine de la mise en œuvre d'une politique nationale en matière d'encadrement. Celle-ci part du principe que les tunisiens à l'étranger font partie intégrante de la communauté nationale, ce qui leur permet de revendiquer des droits dans leur pays d'origine, qui en retour exige d'eux plus de participation à l'effort de développement économique.

Plusieurs acteurs publics interviennent dans l'élaboration de cette politique et définissent une stratégie propre comprenant des programmes d'actions destinés aux émigrés à l'étranger. L'élaboration d'une telle politique devrait servir des objectifs dont l'élément central est le maintien des liens entre les émigrés et leur pays.

Sur un autre plan, les flux migratoires prennent de nouvelles formes, dont l'expression la plus importante réside dans l'ampleur de l'émigration clandestine. La Tunisie se trouve en même temps confrontée à une émigration venant des pays du Maghreb et des pays de l'Afrique subsaharienne. Elle devient pays de transit, ce qui implique la définition d'une politique de gestion de cette nouvelle émigration sud-sud. L'immigration proprement dite relève des prérogatives du ministère du travail de ses institutions spécialisés et du ministère de l'intérieur.

## **1. Institutions opérant dans le domaine des migrations**

Plusieurs ministères participent à l'élaboration d'une stratégie englobant des programmes d'actions destinés aux tunisiens à l'étranger. Ces actions sont orientées vers les différentes composantes de la communauté tunisienne : hommes, femme, jeunes issus de l'émigration, hommes d'affaires et compétences scientifiques, etc...

### **1.1. Institutions opérant au niveau national**

#### *1.1.1 Institutions gouvernementales et organismes publics*

##### **A. Institutions gouvernementales**

###### *Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité*

Site web : <http://www.ministeres.tn/>

Ce ministère a la charge de coordonner l'élaboration de la politique nationale en matière d'encadrement des tunisiens à l'étranger, laquelle s'appuie sur quatre axes fondamentaux :

- L'axe social couvre les domaines suivantes: assistance sociale des tunisiens à l'étranger à travers un réseau d'attachés sociaux travaillant dans les consulats, négociation des conventions de sécurité sociale avec les pays d'immigration, et suivi du volet social de l'accord de l'accord d'association avec l'Union Européenne.
- L'axe culturel comporte : l'enseignement de la langue arabe à l'étranger pour les enfants d'émigrés et en Tunisie pendant les vacances scolaires, l'organisation des semaines culturelles destinées aux émigrés dans les principales villes où ils se concentrent, et la manifestation d'un intérêt pour les élites tunisiennes à l'étranger
- L'axe économique est destiné à favoriser la promulgation d'une législation encourageant la consolidation des transferts d'épargne et l'investissement par les émigrés dans différents secteurs de l'économie en Tunisie ; à coordonner l'action de

sensibilisation auprès des hommes d'affaires et des investisseurs tunisiens à l'étranger, et à veiller à l'application de ces mesures par des institutions spécialisées.

- L'axe de l'information : la politique d'encadrement des émigrés formulée par ce ministère s'appuie sur une stratégie d'information qui s'articule autour de la consolidation de l'information destinée aux émigrés, de l'établissement et de la diffusion de guides pour les émigrés, et de la production d'émissions d'information destinées aux émigrés.

L'exécution de cette politique est confiée aux institutions du Ministère à savoir **l'Office des Tunisiens à l'Etranger** et à la **Caisse Nationale de Sécurité Sociale**.

### ***Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)***

Adresse : 23, Rue Khartoum.1002.Tunis.Tel :+216 782455-Fax :+216 780 967

e-mail : ote@email.ati.tn

Site web : <http://www.ote.nat.tn>

C'est un organisme public dont la mission et les attributions sont définies par la loi comme suit :

- Fournir au gouvernement les éléments et les données lui permettant de mettre en œuvre une politique d'encadrement et d'assistance des tunisiens résidents à l'étranger.
- Assurer l'exécution des programmes d'encadrement des tunisiens résidents à l'étranger.
- Définir et mettre en œuvre un programme d'assistance sociale en faveur des tunisiens à l'étranger et de leurs familles dans les pays de résidence et en tunisie.
- Elaborer et exécuter tout programme culturel qui développe et renforce l'attachement des enfants des tunisiens résidents à leurs patrie.
- Instituer un système d'information continue au profit des tunisiens à l'étranger et veiller à son suivi.
- Assister les émigrés dans la réalisation de leurs projets économiques en mettant à leur disposition une cellule d'assistance auprès des institutions chargées de la promotion de investissements.

Pour réaliser ces missions, l'OTE s'appuie sur une structure centrale et régionale en Tunisie, et sur un réseau d'attachés sociaux affectés dans les pays d'immigration, avec des espaces d'accueil pour les femmes et les jeunes issus de l'émigration créés dans les villes européennes qui connaissent une forte présence d'émigrés tunisiens et de membres de leurs familles.

### ***Caisse nationale de Sécurité Sociale***

Site web : <http://www.cnss.nat.tn>

Institution publique qui veille à l'application des conventions de sécurité sociale conclues avec les pays d'immigration, et qui sont au nombre de 12. Celles-ci sont établies avec les pays d'immigration traditionnels (France, Allemagne, Belgique, Libye, etc.). En outre elle prépare les éléments de négociation avec les institutions analogues des pays d'accueil permettant l'aboutissement d'accords de mise à jour de ces conventions bilatérales.

Par ailleurs les services de la Caisse nationale de la Sécurité Sociale sont chargés de l'application du régime spécial de couverture sociale qui s'applique aux émigrés

travaillant dans des pays qui n'ont pas conclu de convention en la matière avec la Tunisie, d'une part, et du régime de couverture sociale spécifique aux coopérants techniques tunisiens, d'autre part.

- Régime des travailleurs tunisiens à l'étranger

Ce régime autonome de sécurité institué par le décret n°89/107 du 10 octobre 1989 est une assurance volontaire qui couvre les pensions de retraite, d'invalidité et de survivants ainsi que les indemnités de maladie, de maternité, de décès, le capital-décès et les soins de santé.

Les travailleurs tunisiens à l'étranger couverts par ce régime sont :

- Les Tunisiens salariés ou non salariés travaillant dans des pays non couverts par une convention bilatérale de sécurité sociale.
- Les Tunisiens travaillant en Libye de manière non permanente que le régime libyen de sécurité sociale n'assujettit pas au régime de pensions de vieillesse, d'invalidité, et de survivants ainsi que le régime de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Les Tunisiens recrutés localement par les représentations diplomatiques et consulaires, les entreprises et institutions tunisiennes basées à l'étranger et n'étant couverts par aucun régime de sécurité sociale

- Régime de couverture sociale pour le personnel de la coopération technique

Les bénéficiaires sont les personnels en détachement auprès de l'Agence Tunisienne de Coopération Technique.

### ***Ministère des Affaires Etrangères***

Site web : <http://www.ministeres.tn/>

Ce ministère a la charge de centraliser les informations relatives à la présence des tunisiens à l'étranger en se basant sur un fichier consulaire. Afin de mieux assurer des services sociaux et consulaires, le ministère a multiplié le nombre des consulats dans les pays qui connaissent une concentration d'émigrés tunisiens.

Il a la responsabilité de diriger les négociations avec les pays d'immigration dans le cadre des commissions bi-latérales portant sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants tunisiens en présence des parties concernées ( ministère des affaires sociales, de l'intérieur, OTE etc..).

### ***Ministère de l'éducation et de la Formation***

Site web : <http://www.ministeres.tn/>

C'est à ce ministère que revient la charge de l'enseignement de la langue arabe et de la civilisation tunisienne aux enfants des émigrés résidents à l'étranger. Une direction est chargée exclusivement de la formation des maîtres et de l'élaboration des programmes et confection des supports pédagogiques. Un budget spécifique conséquent est réservé à ce programme. Des accords sont signés avec certains pays d'immigration favorisant une coopération permettant l'enseignement de la langue et la culture d'origine

***Ministère de la Culture***

Site web : <http://www.ministeres.tn/>

Le ministère développe un programme à destination des émigrés qui s'articule autour de trois volets :

- l'organisation des manifestations culturelles à l'étranger permettant aux artistes tunisiens d'effectuer des spectacles permettant aux émigrés de suivre la production artistique de leur pays d'origine ;
- l'envoi des bibliothèques destinées aux espaces qui accueillent les jeunes ;
- l'organisation de manifestations culturelles dans les pays d'immigration mettant en relief le patrimoine de la culture et de la civilisation tunisiennes en vue de mettre en valeur son apport au patrimoine mondial, ce qui valorise la position des émigrés tunisiens.

***Ministère des Affaires Religieuses***

Site web : <http://www.ministeres.tn/>

Le ministère s'occupe de l'envoi de prédicateurs à l'occasion des fêtes religieuses à l'étranger, et notamment dans les régions de concentration des émigrés tunisiens, pour tenir des veillées religieuses et présenter un discours religieux conforme aux valeurs de la religion musulmane. Il veille à ce que la formation de ces religieux soit rigoureuse (ce sont principalement des diplômés de la faculté de théologie) et à ce qu'ils maîtrisent la langue des pays où ils sont dépêchés afin de pouvoir dialoguer avec les jeunes dont une partie ne connaît plus la langue arabe, mais seulement celle du pays d'accueil.

***Ministère de la Santé Publique***

Site web : <http://www.ministeres.tn/>

Le ministère intervient plutôt à l'occasion du retour des émigrés pendant les grandes vacances, par des campagnes de sensibilisation dans les aéroports et ports nationaux, et par la diffusion de guides et prospectus sur les risques provenant de certaines maladies transmissibles.

Sur le plan des études, des directions concernées (médecine préventive, planification...) ont réalisé des travaux se rapportant aux liens entre migration et santé, et notamment sur les conditions dans lesquelles les émigrés risquent d'être des vecteurs de transmission de certaines maladies faute d'une sensibilisation et une information appropriées.

***Ministère de l'Emploi***

Site web : <http://www.ministeres.tn/>

Ce ministère est appelé, dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues, à apporter son concours dans les négociations internationales, bilatérales et multilatérales, et à participer aux activités des organismes et instances internationaux ayant compétence en matière d'emploi et d'émigration.

Dans le domaine de l'émigration, il a pour attributions :

- de participer, avec les structures concernées, à l'élaboration et au suivi de l'exécution des programmes et accords de coopération internationale destinés à favoriser le développement de l'emploi et du placement à l'étranger;
- d'entreprendre, avec les structures concernées, les actions nécessaires pour la prospection et la valorisation des opportunités de placement à l'étranger, ainsi que pour la réinsertion des travailleurs émigrés lors de leur retour définitif;
- d'exécuter les conventions de main-d'œuvre conclues avec d'autres pays;

Afin d'organiser l'emploi des émigrés, le ministère est doté d'un organisme spécialisé : L'Agence Tunisienne de l'Emploi (voir ci-dessous).

### **B. Autres organismes publics**

A côté des institutions gouvernementales ci-dessus, chargées de tracer et d'exécuter la politiques sociales et culturelle ainsi que les programmes en matière d'enseignement destinés aux émigrés tunisiens, d'autres organismes publics s'occupent du volet économique, avec deux objectifs :

- maintenir le niveau des transferts migratoires tout en les consolidant ;
- encourager la participation des émigrés à l'effort de développement par la création des projets économiques.

L'apport en devises que représentent les transferts d'épargne des émigrés est appréciable puisqu'ils occupent la troisième place après le tourisme et le secteur textile et cuir, et qu'ils peuvent à l'avenir s'élever au deuxième rang, suite à l'impact que risque d'avoir démantèlement de l'accord multifibre en 2005 sur les exportations textiles de la Tunisie.

Par ailleurs, les pouvoirs publics encouragent les émigrés à participer à la création d'entreprises. Des campagnes de sensibilisation à l'intention des investisseurs émigrés sont organisées en Tunisie et à l'étranger. Les organismes de promotion des investissements accordent un intérêt particulier aux hommes d'affaires tunisiens résidents à l'étranger.

#### ***Le secteur Bancaire***

Pour encourager les transferts migratoires, des mesures sont prises :

- ouverture de comptes étrangers et spéciaux ;
- ouverture de compte en dinar convertible ;
- investissement en bourse.

#### ***Les organismes de promotion des investissements***

Le code unique des investissements offre des avantages pour les tunisiens non-résidents qui veulent investir dans le secteur de l'industrie et des services et le tourisme. Des avantages sont également prévus pour les promoteurs émigrés désirant investir dans l'agriculture et la pêche. Deux organismes publics se chargent de l'assistance de ces promoteurs.

**Agence de promotion de l'industrie (API)**

63, Rue de Syrie - CP 1002, Tunis TUNISIE Tél. : (216. 71) 792 144 / 781 380

Site web: [www.tunisieindustrie.nat.tn](http://www.tunisieindustrie.nat.tn)

Un bureau spécifique pour les tunisiens à l'étranger est créé au sein de l'API, chargé de l'étude des dossiers d'agrément et de l'information des avantages prévus.

Ce bureau tient une base de données sur les projets agréés au profit des investisseurs émigrés et entreprend à des intervalles plus au moins réguliers des enquêtes de suivi en vue de faire ressortir la participation des investissements réalisés dans la promotion économique du pays.

Des études ont été également menées pour évaluer les projets réalisés et leur répartition sectorielle et les investissements et les emplois réalisés.

**Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)**

Adresse : 62, rue Alain Savary 1002 - Tunis

Téléphone:71771300

Site web: [www.tunisie.com/APIA](http://www.tunisie.com/APIA)

Un service spécialisé est implanté à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles depuis sa création, chargé de l'étude des dossiers d'agrément des projets présentés par les émigrés souhaitant investir dans le secteur agricole. Cet organisme gère une base de données des projets agréés par les promoteurs tunisiens émigrés dans le secteur agricole et de la pêche.

**L'Agence Tunisienne de l'Emploi (ATE)**

19, rue Asdrubal 1002 - Tunis Belvédère – Tunisie

Téléphone : (+216-71) 782. 965, (+216-71) 784. 395 e-mail : [ate@email.ati.tn](mailto:ate@email.ati.tn)

Site Web : [www.emploi.nat.tn](http://www.emploi.nat.tn)

L'agence veille à l'application des accords de main-d'œuvre conclus avec les différents pays d'immigration en faisant le rapprochement entre demandes et offres d'immigration parmi les inscrits dans les bureaux publics de placement.

S'agissant de l'émigration des cadres, elle reste du ressort de l'ATCT relevant du Ministère de Développement Economique et de la Coopération Internationale

**Agence tunisienne de la coopération technique**

Site web : <http://www.tunisie-competences.nat.tn/>

Institution publique créée en 1972, l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) est l'un des instruments permettant la mise en œuvre de la politique nationale de coopération technique. Elle pour mission de :

- Faire connaître le potentiel de compétences humaines tunisiennes disponibles pour la coopération technique.
- Informer les cadres et les institutions tunisiennes des opportunités qu'offre la coopération technique.
- Fournir des services et des facilités pour le recrutement de cadres tunisiens.
- Faire profiter les compétences tunisiennes inscrites dans la banque de candidature de l'ATCT des [opportunités d'emploi disponibles](#) à l'étranger.
- Assurer le suivi de la carrière administrative des [cadres tunisiens](#) détachés auprès de l'ATCT pour exercer dans le cadre de la coopération technique.



### **1.1.2 Institutions non gouvernementales**

Certaines institutions de la société civile tunisienne s'occupent de l'émigration : des ONG de défense des droits de l'homme et des ONG de défense des émigrés créés en Tunisie.

#### **Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme**

Site web : <http://www.ltdh.org>

ONG de défense des droits humains, la LTDH a intégré la dimension migratoire dans ses prérogatives, et ce dans le cadre d'une conception globale de droits humains qui s'étendent également aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'intérêt public de la LTDH en direction des migrations a commencé avec l'organisation d'une rencontre maghrébine sur les migrations clandestines et les droits des migrants. En outre la LTDH a réalisé une étude portant sur les migrations clandestines en Tunisie, et projette d'organiser au mois d'octobre 2004 une conférence nationale traitant de l'emploi et de l'émigration.

Elle sensibilise ses militants et structures régionales aux droits des migrants, et participe à des rencontres internationales portant sur la question migratoire.

#### **Association tunisienne « AL-JISR »**

Adresse : 29 Rue 18 Janvier. Tunis. Tunisie

Tel + 216 71241208 –Fax : +216 240318 –E-mail : MBSaad@msn.com

Jeune association dont les missions sont définies selon ses statuts comme suit :

- agir en tant que relais (« pont », mot qui lui donne son sigle en arabe) entre les tunisiens à l'étranger et leur pays d'origine afin de consolider leur participation à son développement sociétal (économique, social, scientifique, culturel) ;
- sensibiliser les hommes d'affaires tunisiens émigrés afin qu'ils contribuent à l'effort de développement économique ;
- consolider la participation des compétences et des artistes et créateurs tunisiens émigrés à promouvoir l'image de leur pays.

Ses activités pour l'année 2004 ont été centré sur les axes suivants :

- développement : organisation de campagnes de sensibilisation portant sur les possibilités d'investissement en Tunisie et les avantages accordés aux émigrés
- social : organisation de campagnes de solidarité entre tunisiens résidents et émigrés ; organisation de rencontres avec les familles émigrées ; participation à l'accueil des émigrés de retour pendant les vacances et les fêtes.
- culturel : organisation de semaines culturelles destinées aux tunisiens résidents à l'étranger en collaboration avec les ONG tunisiennes à l'étranger
- loisir : organisation de soirées culturelles au profit des tunisiens émigrés lors des vacances estivales.

Par ailleurs cette association a organisé une rencontre scientifique ayant pour thème : « les incidences des mutations internationales sur l'émigration » le 17-06-2004. Elle envisage également la création d'une base de données groupant les études se rapportant à l'émigration tunisienne.

**Association tunisienne de défense des tunisiens à l'étranger(ADTE)**

Adresse : immeuble Tanit 1053 les berges du Lac. Tunis. Tunisie

Tel + 216 71791663 – 71255 829 -Fax : +216 796 593

Cette association a été créée en 1996 et s'est fixé comme missions :

- la défense des intérêts des émigrés tunisiens et de leurs familles ;
- l'assistance des familles des émigrés restées en Tunisie.

**Les syndicats**

En Tunisie le mouvement syndical est unitaire, les travailleurs sont affiliés à l'Union Générale du Travail de Tunisie (UGTT) qui accorde un intérêt aux émigrés.

Par ailleurs, Tunis est le siège de l'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe (USTMA), organisation syndicale régionale qui regroupe les syndicats des pays du Maghreb. Cette organisation intègre dans ses préoccupations la question migratoire et œuvre pour une coordination entre les syndicats du Maghreb pour une meilleure défense des droits sociaux, économiques et culturels et politiques des émigrés maghrébins.

**Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)**

Site web : <http://www.ugtt.org.tn/>

Cette organisation accorde une place importante à la question migratoire. Lors de son dernier congrès, elle a intégré cette question dans son rapport économique et social dans un chapitre traitant de la situation des émigrés tunisiens et définissant une stratégie d'actions futures.

Sa structuration comporte un département chargé des relations internationales et de l'émigration qui a la charge de tracer la politique de l'organisation dans ce domaine et représenter l'UGTT auprès des organisations régionales et internationales portant sur l'émigration.

**Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe (USTMA)**

Site web : <http://www.ugtt.org.tn/>

Adresse :3, rue Alain Savary.1002.Tunis

Tel :+216 71790 055- fax :+ 216 71791824

contact : [ustma@email.tn](mailto:ustma@email.tn)

Depuis sa création, cette organisation a œuvré pour la défense des droits des émigrés maghrébins en cherchant à concrétiser une concertation et une coordination réelles entre les syndicats du Maghreb. Par ailleurs, elle demeure en contact étroit avec les centrales syndicales européennes et leur organisation régionale afin d'asseoir une solidarité syndicale visant la défense des acquis des émigrés du Maghreb.

**1.2 Institutions internationales****1.2.1 Organisation internationale pour les migrations (OIM)**

Site web : [www.oim.int](http://www.oim.int)

Le bureau de Tunis de l'OIM, dont le siège est à Genève, entreprend déjà des actions dans le domaine de l'émigration. Outre la participation à l'organisation de rencontres

d'experts et de rencontres officielles (Dialogue 5+5), le bureau a réalisé un cycle de formation des candidats à l'émigration pour l'Italie dans le cadre de l'accord entre la Tunisie et l'Italie prévoyant des quotas.

Par ailleurs, et en collaboration avec des organismes tunisiens, il entreprend un projet dans une région rurale à forte propension migratoire visant la formation et l'amélioration des conditions de vie comme moyen de fixation des populations, et notamment des jeunes.

### ***1.2.2 Office des migrations internationales (OMI)***

Adresse :B.P 460.1000-Tunis-Tunisie.

Tel : +21671790354 - fax + 216 794 509

Contact : omi.tunis@planet.tn

Organisme dépendant du gouvernement français, l'OMI concentre ses activités sur l'immigration, en particulier sur l'accueil des étrangers et de leur famille pour favoriser leur intégration au sein de la population française, et sur le retour au pays d'origine avec une attention spéciale donnée au développement local et à la formation.

En Tunisie, l'OMI gère encore des centaines de dossiers d'émigration saisonnière. Il s'occupe de l'émigration familiale. Il assiste les émigrés de retour bénéficiaires de l'aide à la réinsertion, dont le nombre devient insignifiant. Cet office entreprend des études et dispose d'une base de données appréciable comportant les dossiers relatifs à l'émigration saisonnière et familiale.

## **2. Politiques migratoires**

### **2.1 Politiques de l'Etat en matière d'émigration**

#### ***2.1.1 Cadre général et principes directeurs***

Les effectifs des tunisiens à l'étranger sont estimés, selon les statistiques du Ministère des Affaires Etrangères à la fin de décembre 2003, à 843.204 personnes, accusant un accroissement annuel moyen de 3.7 % au cours de la dernière décennie.

Ils se concentrent principalement dans les pays européens qui accueillent 83.2% de l'ensemble, dont une majorité en France (58.5%). Les tunisiens en Italie continuent à enregistrer une évolution significative atteignant 101042 personnes en 2003 composés essentiellement de travailleurs seuls ; l'émigration familiale reste encore secondaire. L'Allemagne cède donc sa deuxième place en tant que pays d'accueil traditionnel de la main-d'œuvre tunisienne au profit de l'Italie.

S'agissant des pays arabes, le volume de la communauté tunisienne est estimé à 116926 personnes dont 78110 vivent dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe et en particulier en Libye. Cet effectif a connu une baisse continue au cours des dernières années. Celle-ci a concerné le nombre des tunisiens en Algérie et dans certains pays du Moyen Orient.

La présence des émigrés tunisiens dans les pays arabes du Golfe est dominée par les coopérants techniques et ne comprend que très peu de travailleurs.

D'une manière générale l'on peut dégager que la structure démographique et sociale et économique de la Communauté tunisienne en Europe, qui a opté pour l'installation définitive dans les pays d'immigration, a connu depuis le début des années 1980 une importante mutation due à divers facteurs.

L'émigration tunisienne se compose désormais de plusieurs catégories ; les premières générations de travailleurs seuls, dont l'émigration avait été conçue comme provisoire, mais qui sont rejoints par leurs familles, s'installent définitivement dans leur pays de résidence. Ainsi la structure de l'émigration change considérablement et influe sur l'orientation de la politique.

*Le tableau suivant montre la structure actuelle :*

### Structure de l'émigration tunisienne (2003)

	Données démographiques			Données éducationnelles		Données économiques			Chômeurs
	Hommes	Femmes	Enfants	Elèves	Etudiants	Employés	Cadres	H. d'affaires commerçants	
Europe	352053	167798	181809	114299	38257	293181	18011	27735	104040
Monde arabe	65120	30294	21512	7474	1838	36003	7938	10712	17589
USA + Canada	12365	5954	4481	2757	4109	7723	2153	2722	1177
Asie	402	99	168	68	94	98	146	101	18
Afrique	782	211	156	128	31	126	612	130	41
<b>Total</b>	<b>430722</b>	<b>204356</b>	<b>208126</b>	<b>124726</b>	<b>44329</b>	<b>337131</b>	<b>28860</b>	<b>41400</b>	<b>122865</b>

La composition de la colonie tunisienne à l'étranger mise en évidence dans ce tableau résulte des plusieurs changements.

Sur le plan démographique, le regroupement familial, les mariages et les naissances à l'étranger ont entraîné une féminisation et un rajeunissement significatifs: la part des femmes et des jeunes dans la composition de la colonie tunisienne a atteint 48.9 % de l'ensemble en 2003.

Sur le plan économique, une nouvelle génération d'émigrés a contribué à la constitution de nouvelles catégories composées d'élites scientifiques et technologiques. Celles-ci s'ajoutent aux autres composantes (hommes d'affaires, commerçants, investisseurs etc..) générées par l'évolution de la situation socio-économique au sein des premières générations, à la suite des réussites enregistrées dans plusieurs domaines comme l'économie, les sciences, la technologie et la culture.

Par ailleurs la situation des générations issues de l'immigration dans les pays européens d'accueil dont la socialisation s'effectue dans un environnement culturel différent de

celui du pays d'origine a amené les pouvoirs publics à élaborer une politique favorisant la consolidation du sentiment d'appartenance à une identité culturelle nationale, tout en s'ouvrant sur les cultures des pays d'accueil.

Ces caractéristiques générales constituent la base de la formulation des politiques élaborées par les pouvoirs publics et destinées à l'intention des tunisiens à l'étranger.

Cette politique s'articule autour des axes comprenant **l'encadrement** de la communauté tunisienne à l'étranger et le **suivi** continu de ses préoccupations et de ses conditions de vie, aussi bien dans les pays de résidence que lors de leur retour au pays, et **la mobilisation** des ses compétences au service de la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique, d'une part, et de ses moyens financiers et son épargne au service du développement économique, d'autre part .

En effet les tunisiens à l'étranger sont considérés comme un soutien effectif pour le pays qui compte sur leur participation agissante au développement économique global, et ce par l'envoi des fonds et la réalisation des projets économiques.

Leur contribution est également appréciée dans l'édification de la société du savoir à travers la participation des enseignants, des chercheurs et des compétences techniques dans la consolidation de l'enseignement et de la recherche scientifique et technologique.

Toutefois la politique de l'Etat en matière d'émigration répond également aux attentes des émigrés puisqu'elle intègre aussi une dimension relative à **la protection des droits des migrants**, d'une part, et la mise en œuvre **d'une stratégie d'actions culturelles** visant le maintien des contacts avec eux, et notamment avec les jeunes générations en organisant à leur intention des programmes spécifiques d'apprentissage de la langue et la culture d'origine, d'autre part.

Enfin la politique en matière migratoire s'appuie sur le fait que la période à venir verra l'achèvement du processus de partenariat avec l'Union Européenne ; par conséquent l'émigration devrait être une partie intégrante de l'approche tunisienne de l'association avec l'Europe. L'intégration de la question migratoire dans la progression de ce processus devrait se traduire dans chacune des étapes du processus de partenariat par une évolution positive de la situation des émigrés.

### ***2.1.2 Axes de la politique d'émigration***

L'on peut relever que la politique tunisienne en matière d'émigration se veut globale : elle est destinée à l'ensemble des composantes de la colonie, d'une part, et elle entend toucher les différents domaines social, économique, politique et culturel, d'autre part.

- **Domaine politique et participation des émigrés**

Les actions suivantes ont été entreprises :

- Création d'une commission sectorielle consacrée aux préoccupations des Tunisiens à l'étranger et ce dans le cadre de la préparation du X<sup>e</sup> Plan de développement (2002-2006).
- Facilités octroyées aux tunisiens résidents à l'étranger pour exercer leur citoyenneté, en leur accordant le droit de participer aux élections présidentielles et aux référendums populaires.

- Consécration d'un thème indépendant relatif à la colonie tunisienne à l'étranger dans les programmes électoraux du Président de la République, qui a été adopté en tant que base de référence pour les différentes institutions étatiques qui devraient le traduire dans des actions à l'intention des émigrés.

• **Domaine institutionnel**

Des institutions spécialisées dans la gestion et l'exécution des programmes orientés vers les tunisiens émigrés ont été créées, et d'autres institutions se sont vu confier une action spécifique en matière d'émigration.

– *Création de l'Office des Tunisiens à l'Etranger*

Organisme créé en juin 1988, il se trouve chargé d'une mission générale qui consiste à fournir au gouvernement les éléments et les données lui permettant de mettre en œuvre une politique d'encadrement et d'assistance des tunisiens résidents à l'étranger.

A cet effet, l'Office est chargé des missions suivantes :

- Assurer la promotion et l'exécution des programmes d'encadrement des tunisiens à résidents à l'étranger.
- Définir et mettre en œuvre un programme d'assistance en faveur des tunisiens résidents à l'étranger, de leurs familles dans les pays de résidence et en Tunisie
- Elaborer et exécuter tout programme culturel qui développe et renforce l'attachement des enfants des tunisiens à l'étranger à leur patrie.
- Faciliter la réinsertion des émigrés de retour en Tunisie dans l'économie nationale.
- Instituer un système d'information continu au profit des tunisiens résidents à l'étranger et veiller à son suivi.

– *Création de l'Agence Tunisienne de Communication Extérieure*

Institution créée en 1990, elle trouve son champ d'intervention élargi au domaine migratoire en assurant certaines missions :

- Développer l'information et diversifier ses moyens, notamment celle destinée aux Tunisiens résidents à l'étranger.
- Valoriser l'image de la Tunisie à l'étranger, et ce afin de raviver chez les jeunes issus de l'immigration leur fierté d'appartenir à leur patrie.
- Contribuer à mieux faire connaître les spécificités de la culture et de la civilisation tunisienne dans les différents pays d'accueil en vue de sensibiliser l'opinion publique et les médias de ces pays à la spécificité et à la richesse culturelle du pays d'origine des émigrés, d'une part, et de faire face aux différents courants xénophobes résultants d'une mauvaise connaissance des spécificités culturelles des tunisiens émigrés, d'autre part.

– *Création des « espaces femme et 2<sup>ème</sup> génération »*

A côté des institutions créées en Tunisie, des structures furent implantées dans les pays d'immigration et investies de missions éducatives et d'assistance de catégories spécifiques, dont les jeunes et les femmes, afin de les aider à mieux s'intégrer dans les sociétés de résidence, tout en consolidant leur sentiment d'appartenance à leur identité culturelle.

Leur nombre n'a cessé de s'accroître, atteignant 16 espaces répartis dans différents pays d'accueil, notamment européens :

- France : Paris, Lyon, Grenoble, Nice, Nanterre, Marseille, Strasbourg, Toulon.

- Italie : Rome, Palerme, Milan
- Belgique : Bruxelles
- Canada : Montréal
- Allemagne : Dusseldorf, Hambourg, Munich

Les missions de ces espaces se résument comme suit :

- Dynamiser davantage les activités sociales et culturelles destinées aux jeunes et aux femmes, afin de mieux les encadrer et leur offrir l'opportunité de s'adonner à des activités socio-culturelles communes.
- Sensibiliser les femmes et leur faire prendre conscience de l'importance du rôle qui leur est attribué dans l'encadrement et l'assistance des jeunes générations, ainsi que dans le resserrement de leurs liens avec le pays d'origine.

- **Domaine social**

- Consolidation du corps des attachés sociaux et développement de leurs missions et prérogatives, aux fins d'englober les diverses préoccupations de la colonie et de répondre à ses aspirations.
- Consolidation du corps des attachés sociaux par le recrutement, parmi les membres de la colonie, d'assistantes sociales ayant pour mission l'encadrement des familles tunisiennes émigrées et la résolution de leurs problèmes .

- *Sécurité sociale*

Le gouvernement tunisien a toujours veillé au suivi des accords bilatéraux et à la révision de ces accords, en vue d'assurer une meilleure couverture sociale des tunisiens à l'étranger. Le nombre de conventions de sécurité sociale établies avec les pays d'immigration et en vigueur s'élève actuellement à 12.

Quatre autres sont encore en cours de négociation avec d'autres pays : la Suisse, la Grèce, le Portugal et la Tchécoslovaquie.

D'autres contacts ont été établis avec le Canada et la Suède pour l'ouverture d'éventuelles négociations dans ce cadre.

- **Domaine culturel et religieux**

L'action s'oriente selon les lignes suivantes :

- Conception et réalisation de programmes culturels constamment renouvelés visant à encadrer la communauté tunisienne à l'étranger, et consolider ses liens avec la patrie et sa fierté d'appartenir à la Tunisie. Ces programmes, comprenant diverses activités culturelles (rencontres culturelles, conférences et séminaires, activités de loisir) et religieuses (célébration des fêtes religieuses) visent également à renforcer son enracinement dans son identité et à la prémunir contre les dangers du déracinement, de la marginalité, et de toute forme d'extrémisme.
- Organisation d'activités et de manifestations spéciales au profit des compétences tunisiennes à l'étranger dans les domaines de la création culturelle, de façon à appuyer leur participation à l'essor de la culture tunisienne et à son rayonnement à l'étranger, en plus du renforcement de leurs liens avec leurs homologues en Tunisie.

- **Domaine de l'éducation**

La politique étatique dans ce domaine a réservé une attention particulière à l'enseignement de la langue arabe et la civilisation tunisienne ; à cet effet, un programme particulier est élaboré au profit des enfants des tunisiens résidents à l'étranger, et des

enseignants sont envoyés pour assurer cet enseignement dans le cadre d'accords bilatéraux avec les pays d'accueil.

En outre un programme d'enseignement de la langue est assuré pour les enfants des émigrés pendant les vacances estivales dans l'ensemble des gouvernorats du pays et pris en charge conjointement par l'office des tunisiens à l'étranger et le ministère de l'Education.

- **Renforcement les liens avec les catégories spécifiques**

- ***Compétences tunisiennes à l'étranger***

Pour promouvoir les contacts avec les compétences tunisiennes à l'étranger et les inciter à participer à l'effort de développement en Tunisie, à consolider l'investissement et à développer la recherche scientifique en tant que catalyseur de la mise à niveau de ses institutions, on a mené les actions suivantes :

- Recenser les compétences tunisiennes à l'étranger, en actualisant continuellement le « Répertoire des Compétences Tunisiennes à l'Etranger », instrument qui permet leur repérage et facilite leur participation à des programmes de recherches et à des sessions d'enseignement.
- Faire participer les compétences tunisiennes à l'étranger à la présidence des commissions scientifiques (soutenance de doctorat ou jurys de recrutement) .
- Instituer une université d'été regroupant des professeurs et des chercheurs tunisiens résidents et non résidents en Tunisie, avec la participation d'étudiants doctorants.
- Faciliter l'accueil et l'encadrement des étudiants tunisiens à l'étranger, en s'appuyant sur les compétences tunisiennes déjà résidentes.
- Encourager la participation des compétences tunisiennes oeuvrant dans les domaines de la technologie avancée, aux comités de tri des appels d'offres internationaux relatifs à l'acquisition des équipements.
- Organiser une conférence périodique regroupant les compétences scientifiques tunisiennes, aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger, afin de favoriser l'échange d'expériences et l'établissement de programmes communs.
- Créer « La commission des relations avec les compétences tunisiennes à l'étranger », trait d'union entre les compétences tunisiennes à l'étranger, d'un côté, et leur homologues à l'intérieur du pays et les ministères concernées (Enseignement supérieur et recherche scientifique et Santé publique etc...), de l'autre.

- ***Nouvelles générations tunisiennes a l'étranger***

Compte tenu des spécificités caractérisant les nouvelles générations tunisiennes à l'étranger et de la problématique qu'elles posent, plusieurs décisions et mesures ont été prises en vue de renforcer les liens des jeunes avec la Tunisie .

Ainsi, de nombreux programmes variés et ciblés ont été conçus et élaborés à cet effet, à savoir :

- L'octroi de bourses d'études et de prêts universitaires au profit des étudiants nés à l'étranger et poursuivant leurs études dans les universités des pays d'accueil et ce selon des critères appliqués en Tunisie.
- L'octroi de bourses d'études et la prise en charge totale des frais de transport (aller-retour pays d'accueil Tunisie) et d'hébergement au profit des étudiants, et



particulièrement des étudiantes vivant à l'étranger et souhaitant poursuivre leurs études en Tunisie

En plus des avantages et encouragements accordés aux étudiants, d'autres activités ont été développées par l'OTE en faveur des jeunes issus de l'émigration.

- Des voyages d'étude en Tunisie à l'occasion des vacances scolaires et universitaires au profit des élèves et étudiants dont l'âge est compris entre 9 et plus de 20 ans.
- Des colonies de vacances durant les vacances de l'été en faveur des enfants âgés entre 9 et 14 ans, assorties de cours d'arabe appropriés.

– ***Femmes et familles émigrées***

Suite à la féminisation et à l'accroissement du nombre de familles émigrées, la famille et la femme tunisienne à l'étranger constituent désormais l'un des axes de la politique d'encadrement de la colonie tunisienne à l'étranger.

Les initiatives suivantes ont été prises :

- Création d'un corps d'assistantes sociales afin d'améliorer les services rendus aux familles et de développer des moyens d'intervention plus efficaces.
- Octroi du droit à la nationalité tunisienne aux enfants nés de mère tunisienne et de père étranger, après accord de ce dernier et avant l'âge de 19 ans.
- Institution d'un prix présidentiel annuel au profit des associations qui se distinguent par leurs actions en matière d'encadrement familial.

• **Domaine économique**

– ***Favoriser l'investissement des émigrés***

- Promulgation d'une législation d'encouragement à l'investissement, accordant notamment la franchise de taxes et droits de douane à l'importation de matériels et de biens d'équipement par les Tunisiens résidant à l'étranger, dans le cadre de la réalisation d'un projet économique en Tunisie et sans condition de retour définitif.
- Soutien et assistance des Tunisiens résidant à l'étranger qui désirent réaliser des projets économiques en Tunisie.
- Accord aux Tunisiens résidant à l'étranger de la possibilité d'effectuer des placements dans le cadre des opérations de privatisation des entreprises publiques, et d'acquérir des parts par la voie des intermédiaires en bourse .
- Accord aux Tunisiens résidant à l'étranger des avantages octroyés aussi bien aux résidents qu'aux non résidents en matière d'investissement et de création de projets en Tunisie, en vertu de la décision relative à la convertibilité courante du dinar tunisien.
- Création d'une commission permanente de coordination des structures économiques tunisiennes à l'étranger regroupant les représentants des structures économiques, commerciales et touristiques tunisiennes à l'étranger ainsi que l'Office des Tunisiens à l'Etranger .
- Organisation de journées d'appui au développement en Tunisie à l'intention des hommes d'affaires tunisiens résidant à l'étranger, pour les tenir au courant des opportunités en matière de création de projets économiques et des avantages accordés par l'Etat à cet effet.
- Organisation d'une série de séminaires à l'étranger destinés à informer sur les opportunités d'investissement en Tunisie, et à faire connaître aux Tunisiens résidant à l'étranger les projets susceptibles d'être réalisés dans les différentes régions du pays.

- Organisation en Europe d'un colloque annuel au profit des hommes d'affaires tunisiens résidant en Europe, afin de les inciter à investir en Tunisie et à participer davantage à la promotion de ses exportations.
- Création au sein de l'Office des Tunisiens à l'Etranger d'une cellule d'intervention rapide au profit des hommes d'affaires tunisiens résidant à l'étranger, pour leur fournir l'information et l'assistance nécessaires.

– ***Mobiliser l'épargne***

Afin d'encourager l'épargne des émigrés, les facilités suivantes ont été accordées :

- Ouverture de compte bancaire étranger en devises ou en dinars convertibles : tout tunisien résidant à l'étranger peut ouvrir un tel compte à condition de justifier d'une situation professionnelle et d'un séjour régulier dans un pays étranger. Les montants déposés dans ce compte peuvent être transférés à l'étranger sur demande et utilisés pour tout voyage à l'étranger par le titulaire ou ses ascendants, et ils sont exonérés d'impôts.
- Ouverture de compte bancaire spécial en devises ou en dinars convertibles : ce compte donne droit aux avantages prévus pour le précédant et permet également le transfert des avoirs ainsi que les retrait à l'étranger, l'adhésion du titulaire par l'intermédiaire de sa banque aux programmes de la Banque d'Habitat.

Ce dernier avantage reste encourageant si l'on rappelle l'importance de l'investissement des émigrés dans le logement.

• **Domaine de l'information**

– ***Moyens audio-visuels.***

Les actions suivantes ont été conduites :

- Elaboration de programmes hebdomadaires de télévision et de radio conçus spécialement pour la colonie tunisienne à l'étranger, lui permettant de suivre de près l'actualité et les évolutions en Tunisie.
- Diffusion des programmes de la télévision et de la radio tunisienne sur Internet permettant aux tunisiens dans le monde de suivre ces programmes.

– ***Diffusion de supports d'information***

L'Office des tunisiens à l'étranger met à la disposition de la Communauté tunisienne à l'étranger différents documents utiles, dont :

- Le guide du Tunisien à l'Etranger contenant des informations relatives aux avantages et procédures en vigueur pour les tunisiens à l'étranger. Ce guide est mis à jour chaque année.
- Les guides juridiques des tunisiens résidant respectivement en France, en Belgique, en Allemagne, et en Italie, les informant des principales dispositions et réglementations juridiques en matière de séjour et d'entrée, de couverture sociale, d'accès au logement, etc...
- La revue « Yasmine » destinée aux enfants des tunisiens à l'étranger.
- Les documents d'information élaborés par les établissements en relation avec les Tunisiens à l'étranger à savoir : la Banque de l'Habitat, les agences d'investissement, la Douane Tunisienne.

– ***Création d'un site web***

Par souci de faire évoluer l'information destinée aux tunisiens à l'étrange et de suivre le développement technologique dans le domaine de la communication, l'Office des Tunisiens à l'Etranger a réalisé un site Internet [www.ote.nat.tn](http://www.ote.nat.tn)

- **Assistance diplomatique**

Un large réseau consulaire est mis en place dans les pays qui accueillent les tunisiens émigrés, et il est chargé de missions d'assistance de l'ensemble des composantes de la colonie. Cette représentation consulaire est consolidée par des équipes itinérantes et renforcée également par un réseau de consuls honoraires.

## 2.2 Politique de l'état en matière d'immigration

### 2.2.1 Cadre général et principales mesures

Une évolution des mouvements migratoires a touché la zone du Maghreb au cours de la dernière décennie, évolution à laquelle la Tunisie n'a pas échappé. Elle est le résultat d'une poussée migratoire venant du sud et du durcissement des conditions d'entrée dans les pays européens suite à la mise en application de mesures drastiques.

Le Maghreb en général, dont la Tunisie, se trouve projeté au devant de la scène migratoire et devient par conséquent une zone de transit, sujette à la pression de l'Espagne, de l'Italie et de l'Union Européenne qui veulent les associer dans un programme de lutte contre l'immigration clandestine.

Dans ce cadre d'ailleurs le Maroc et la Tunisie ont adopté une juridiction sévère sanctionnant les tentatives d'immigration irrégulière et les filières qui l'organisent.

S'agissant de la présence des étrangers en Tunisie, l'on relève que la majorité sont originaires du Maghreb et peu de données sont disponibles sur la présence des africains comme le montre le tableau suivant :

### La présence des étrangers en Tunisie

Nationalité	Effectifs	%
Algériens	13757	37
Marocains	7274	19
Autres arabes	4447	12
Français	1224	3
Italiens	3870	10
Autres, ou non disponible	7381	1
<b>Total</b>	<b>37953</b>	<b>100</b>

Source : INS.recensement général de la population 1994

Toutefois les données provisoires du dernier recensement laissent apparaître une légère évolution. En tout état de cause la Tunisie est confrontée à une possible poussée migratoire et au développement d'une immigration de transit qui risque d'aggraver les flux migratoires irréguliers.

Cette nouvelle conjoncture appelle donc la définition d'une politique en matière d'immigration. Peu d'éléments sont perceptibles pour présenter cette politique, et l'on se

limitera à une lecture de certaines déclarations contenant des principes généraux pour tenter de la cerner.

### ***2.2.2 Principales orientations de cette politique***

Dans ce cadre, l'on peut citer l'appel lancé par le Président de la république tunisienne le 8 juin 1995 devant les instances de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui a souligné l'attachement et la volonté de la Tunisie à transcender la question migratoire en véritable pont d'échanges de tout ordre entre les deux rives de la Méditerranée en ce début du 3<sup>ème</sup> millénaire, qualifié déjà comme étant celui de la mondialisation, tant les distances et les frontières entre pays ne constituent plus des obstacles aux échanges.

Mais les échanges humains entre les deux rives et la promotion des ressources humaines au sud sont relégués à un second plan. L'approche européenne ne conçoit plus ce phénomène en tant que facteur de coopération mais plutôt comme une pression permanente, voire même menace. Les objectifs poursuivis par l'Union européenne dans son association avec ses voisins maghrébins en général, et avec la Tunisie en particulier, retiennent un impératif fondamental, à savoir la maîtrise des flux migratoires par la mise en œuvre de plusieurs mécanismes à la fois juridiques et sécuritaires.

Cette orientation sécuritaire ne tient pas compte de la nécessité d'intégrer l'émigration dans le cadre d'une approche globale et équilibrée prenant en compte les impératifs à la fois des pays émetteurs et des pays d'accueil et privilégiant la coopération et le partenariat équitable. Cette vision a été développée par la Tunisie dans le cadre du sommet 5+5 appelant les pays concernés à traiter la question migratoire en termes nouveaux, et ce dans le cadre des relations multiformes entre les pays du bassin méditerranéen .

Il convient d'insérer la question de l'immigration clandestine dans une stratégie globale et équilibrée qui se base, outre le volet sécuritaire, sur la dimension économique et sociale, de fournir l'appui financier nécessaire pour permettre aux pays de la rive sud, d'une part, et de l'Afrique sub-saharienne, d'autre part, de promouvoir le développement dans les régions à forte pression migratoire et d'adopter le co-développement comme une approche et une alternative pour mieux gérer les causes profondes de l'immigration non organisée.

Enfin la lutte contre l'émigration clandestine et l'émigration de transit exige plus de coopération sur les plans bilatéral et multilatéral, pour contrer le crime organisé et le trafic des êtres humains.

## **3 Environnement social des migrations**

L'émigration et l'immigration devenant des phénomènes de société, elles retiennent l'intérêt des médias, des universités et des centres de recherches nationaux et étrangers, ainsi que des partis politiques.

### 3.1 Les médias

Les différents quotidiens de langue arabe et française traitent de la question migratoire en abordant des thèmes variés. Le dépouillement de 7 journaux (3 de langue française, 4 de langue arabe) a permis de relever l'importance des articles parus et la diversité des aspects traités.

#### Articles de presse parus au cours de la période allant du 1-1-04 au 30-9-2004

MOIS	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	TOTAL
<b>Politique migratoire</b>	29	23	27	22	53	82	70	95	12	<b>413</b>
<b>Emigration et développement</b>	6	5	10	13	19	14	12	13	5	<b>97</b>
<b>Emigration clandestine</b>	2	2	2	5	13	3	1	6	13	<b>47</b>
<b>Exode de cerveaux</b>	2	5	2	1	4	10	4	5	-	<b>33</b>
<b>Intégration</b>	8	11	3	3	5	14	9	4	2	<b>59</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>94</b>	<b>123</b>	<b>96</b>	<b>123</b>	<b>32</b>	<b>649</b>

L'actualité des thèmes traités par la presse témoigne de leur importance au niveau de l'opinion, comme l'émigration clandestine et l'émigration des diplômés (exode des cerveaux). La question du voile à l'école et de son interdiction en France par une loi de 2003 entrée en vigueur en 2004, et la médiatisation excessive de cette affaire dans la presse française, ont incité les journalistes tunisiens à donner une place importante à la question de l'intégration des émigrés dans leur pays de résidence.

### 3.2. Les programmes des Partis politiques

Il est relativement difficile de rassembler les programmes des partis politiques portant sur l'émigration. Certes, la situation des émigrés tunisiens, d'une part, l'émigration clandestine et celle des cadres, d'autre part, retiennent l'attention des responsables de tous les partis sans exception, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition.

Toutefois l'on ne trouve pas de documents écrits sauf des indications qui sont publiées dans les organes de ces partis.

La campagne électorale 2004 pour les législatives et les présidentielles a été une occasion pour les partis politiques d'exposer leurs stratégie en matière d'émigration et d'encadrement des tunisiens à l'étranger.

***Le Rassemblement Constitutionnel démocratique (RCD) : parti au pouvoir***

Site web : <http://www.rcd.tn>

Ce parti a organisé un Symposium international 2001 autour du thème « La problématique de la migration en Méditerranée : les orientations futures ». L'on peut lire dans la problématique de cette rencontre les interrogations suivantes : « Quelles sont les grandes orientations de l'émigration, aujourd'hui, en Méditerranée, et quel est le degré d'efficacité des mécanismes mis en place en vue de l'encadrer et de réduire l'acuité des problématiques qu'elle pose? »

« L'émigration est-elle un simple déplacement de personnes à travers les frontières, pour gagner leur vie, ou s'agit-il d'un phénomène qui prend des dimensions stratégiques, autrement plus étendues et plus complexes ? »

« Quels effets les conséquences engendrées par la mondialisation et la révolution intervenue sur les plans de la technologie et de la communication, et qui se sont traduites par la levée des barrières frontalières devant la circulation des capitaux, des services et des informations, ainsi que par l'émergence de nouveaux modes de travail et l'apparition de nouvelles professions, peuvent-elles avoir sur le phénomène de l'émigration ? »

« L'adaptation aux mutations mondiales, présentes et futures, n'exige-t-elle pas l'adoption d'une nouvelle approche de l'émigration, qui soit plus bénéfique et mieux à même de faire face aux risques de sclérose, de fanatisme, d'extrémisme et de terrorisme, auxquels le monde se trouve, de nos jours, confronté ? »

« Comment peut-on faire de l'émigration, aujourd'hui, comme demain, un facteur de stabilité autant qu'un élément d'intégration sociale et de rapprochement culturel en Méditerranée. ? »

« Comment peut-on faire de l'émigration, aujourd'hui, comme demain, un facteur de stabilité autant qu'un élément d'intégration sociale et de rapprochement culturel en Méditerranée. ? »

D'autres actions sont réalisées par ce parti, notamment, chaque année, une rencontre qu'il organise avec les jeunes issus de l'émigration, avec les femmes ainsi qu'avec les émigrés entrepreneurs.

A l'occasion des élections 2004, le président du parti candidat à la présidentielle a élaboré un site contenant son programme dont le 8<sup>ème</sup> point est consacré aux tunisiens à l'étranger (<http://www.benali.tn>).

***Le parti Ettajdid (ex-parti communiste tunisien) : parti d'opposition***

Adresse : 33 Rue de Londres.Tunis

Tel : +216 71 256400- fax :+ 216 240981.

Contact :initiatedemocratique@yahoo.fr

Dans son programme électoral pour les élections présidentielles (ce parti, avec l'Initiative Démocratique, a présenté un candidat à l'élection présidentielle) et législatives, une partie est consacrée à l'émigration tunisienne, comprenant une analyse de la situation et des propositions.

### 3.3 Les centres de recherche

La question migratoire retient désormais l'attention de presque la totalité des facultés des sciences humaines des universités tunisiennes du nord et du centre. Des enseignements et des séminaires de recherche sont programmés chaque année, donnant lieu à une multitude de sujets de mémoires de fin d'études sur plusieurs thèmes touchant la question migratoire.

A titre d'illustration l'on cite deux exemples :

#### *Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (CERES)*

Adresse : 23, Rue d'Espagne 1000 Tunis – Tunisie

Tél : (216)71 322994 Fax : (216)71326770 E-mail : [Webmaster@ceres.rnrt.tn](mailto:Webmaster@ceres.rnrt.tn)

site web : <http://www.ceres.rnrt.tn>

Institution de recherches dans le domaine économique et social, le CERES a entrepris des études portant sur la migration interne et internationale. La revue du CERES a publié également des articles sur la question. En outre le CERES a contribué à l'organisation de séminaires sur l'émigration.

A partir du début de l'année 2004 le CERES dirige une étude prospective sur l'émigration confiée à un démographe et un sociologue.

Le CERES dispose d'une unité de recherche sur l'émigration clandestine.

#### *L'Institut National du Travail et des Etudes Sociales*

adresse : 44 rue de l'artisanat Charguia 2 E-mail : [intes@intes.rnu.tn](mailto:intes@intes.rnu.tn)

Tél.: 71 703 103 - 71 708 508 --- Fax: 71 703 464 - 71 708 508

site web : <http://www.intes.rnu.tn>

Etablissement d'enseignement supérieur qui dispense pour les étudiants de 2ème cycle un cours sur l'émigration. En outre, il organise chaque année des séminaires de recherche à l'intention des étudiants de maîtrise ayant pour thème des questions diverses relatives à l'émigration tunisienne.

Au cours de l'année universitaire 2003-2004 trois séminaires de recherches ont été proposés et dont les thèmes étaient les suivants :

- L'emploi, le chômage et l'émigration en Tunisie. sous la direction du Pr. K. Tamallah.
- L'émigration tunisienne et les mutations sociales au sein de la famille et de la société. sous la direction du Pr. Lamine Klai
- Les problèmes sociaux et leur rôle dans l'intensification des flux migratoires clandestins en Tunisie. sous la direction du Pr.M.Mabrouk

#### *Association Mohamed Ali de la culture ouvrière (ACMACO) :*

Adresse : 8 Rue de l'Argentine.1002 Tunis. Le Belvédère

Tél.: + 21671 792475 - - Fax: + 21671 792475- Email : [habibguiza@yahoo.fr](mailto:habibguiza@yahoo.fr)

L'apport de cette association réside dans l'organisation annuelle d'une université d'été groupant des acteurs sociaux du nord et du sud : des syndicalistes, des représentants de la

société civile, des représentants des employeurs ainsi que des chercheurs institutionnels et indépendants et des universitaires des deux régions. Les axes débattus tournent autour des questions de développement et de partenariat dans le bassin méditerranéen.

La question migratoire a été très souvent abordée dans ces rencontres scientifiques, lors de la 11<sup>ème</sup> session (juillet 2004) sous le titre « les nouvelles évolutions démographiques au sein du bassin Euromed et l'émigration ».

Les participants aux travaux de ces universités d'été et appartenant aux deux rives ont décidé de mettre en œuvre une structure permanente permettant « les rencontres périodiques et constituer un lieu d'échanges et de réflexion, d'action et de coopération inscrits dans la durée. ». RECEPTIS est né au mois de juillet 2003 à l'occasion de la tenue de la 10<sup>ème</sup> session.

### ***Réseau Euromed de Confrontation et d'Etudes Prospectives sur le Travail, Innovation et Droits Sociaux (RECEPTIS)***

adresse : 8 Rue de l'Argentine.1002 Tunis. Le Belvédère

Tél.: + 21671 792475 - - Fax: + 21671 792475- Email :receptis@yahoo.fr

Ce réseau, de type informel, a pour vocation la confrontation d'idées, la recherche et les études prospectives autour du thème « travail et droits sociaux dans la zone Euromed ». Le réseau comprend plusieurs groupes de recherche qui constitueront des bases de données. Le premier groupe de travail s'intitule : « Démographie, technologie, Immigration ».

### ***L'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) :***

adresse :20 Rue Mohamed Ali Taher. Mutuelleville.1002 Tunis:

Tél.: + 21671 796722 - - Fax: + 21671 797376 -

site web : [www.irmcmaghreb.org](http://www.irmcmaghreb.org)

Etablissement du ministère français des Affaires Etrangères, l'IRMC contribue à la recherche en sciences humaines et sociales sur le Maghreb, depuis son siège situé à Tunis. Il a terminé en 2003 un programme de recherche de trois ans portant sur : « les nouvelles configurations migratoires au Maghreb : mobilités et réseaux ».